

A –

ABELA

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie...) : jusqu'à 100 euros/an.

ADREA MUTUELLE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, sophrologie...) : jusqu'à 150 euros/an (sous conditions).

AG2R LA MONDIALE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, sophrologie...) : jusqu'à 150 euros/an.

ALLIANZ FRANCE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (acupuncture, chiropraxie...) : jusqu'à 25 euros/consultation – 4 consultations maximum/an.

ALPTIS

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, sophrologie, réflexologie...) : jusqu'à 25 euros/consultation – 4 consultations maximum/an.

AMAVIE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, acupuncture...) : 40 euros/consultation – 5 consultations maximum/an.

AMELLIS MUTUELLE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, sophrologie, réflexologie, acupuncture...) : 40/50 euros/consultation – 5/6 consultations maximum/an.

Remboursement de compléments alimentaires, sur présentation de la facture laboratoires entre 300 et 500 euros par an, suivant le contrat

APIVIA (GROUPE MACIF)

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, acupuncture...) : de 30 à 40 euros/consultation – 2 à 3 consultations maximum/an.

APREVA

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (sophrologie, réflexologie...) : jusqu'à 15 euros/consultation – 4 consultations maximum/an.

APRIL

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, sophrologie...) : jusqu'à 150 euros/an.

ASETYS

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, sophrologie, acupuncture, Médecine Traditionnelle Chinoise...) : jusqu'à 500 euros/an.

ASSURANCES PSI

Remboursement de consultations en médecine douce (naturopathie, phytothérapie...) : jusqu'à 35 euros/consultation – 5 consultations maximum/an.

ASSUREMA

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, sophrologie, Médecine Traditionnelle Chinoise, acupuncture...) : jusqu'à 200 euros maximum/an.

AVIVA ASSURANCES

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, ostéopathie...) : de 50 à 200 euros maximum/an.

B –

BTP PRÉVOYANCE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, ostéopathie...) : de 80 à 120 euros maximum/an.

C –

CAP VERT

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, ostéopathie, acupuncture, sophrologie...) : de 125 à 240 euros maximum/an.

CARDIF (BNP PARIBAS)

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, acupuncture...) : de 80 à 200 euros maximum/an.

CCMO MUTUELLE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, sophrologie, Médecine Traditionnelle Chinoise, acupuncture...) : jusqu'à 350 euros maximum/an.

CEGEMA ASSURANCE (SWISS LIFE)

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, sophrologie, acupuncture...) : jusqu'à 200 euros maximum/an.

CHORALIS

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (sophrologie, ostéopathie, homéopathie...) : jusqu'à 150 euros maximum/an.

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCE (PACIFICA)

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, acupuncture...) : de 100 à 200 euros maximum/an.

CRÉDIT MUTUEL

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, ostéopathie, acupuncture, homéopathie...) : 40 euros/consultation – 6 consultations maximum/an.

D – E –

ECA ASSURANCES

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, acupuncture, homéopathie...) : de 60 à 120 euros maximum/an.

EOVI MCD MUTUELLE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, acupuncture, homéopathie...) : de 60 à 120 euros maximum/an.

F – G –

GAN

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (sophrologie, ostéopathie, acupuncture, homéopathie...) : de 60 à 90 euros maximum/an.

GENERALI

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (réflexologie, ostéopathie, acupuncture...) : de 80 à 100 euros maximum/an.

GRAS SAVOYE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, acupuncture, homéopathie...) : de 60 à 110 euros maximum/an.

GROUPAMA

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, acupuncture, homéopathie...) : 90 euros maximum/an.

GROUPE HUMANIS

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, acupuncture, homéopathie...) : 120 euros maximum/an.

H –

HARMONIE MUTUELLES

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, acupuncture, homéopathie...) : 20 euros/consultation – 3 consultations maximum/an.

I –

IPSELIA SUD-OUEST MUTUALITÉ

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, sophrologie, ostéopathie...) : 50 euros/consultation – 1 à 3 consultation(s) maximum/an.

J – K – L –

LA COMPAGNIE DES FEMMES

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, ostéopathie, Médecine Traditionnelle Chinoise, acupuncture...) : jusqu'à 350 euros maximum/an.

LIBRE ASSURANCE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, sophrologie, ostéopathie, homéopathie, acupuncture...) : jusqu'à 35 euros/consultation – 10 consultations maximum/an.

M –

MAAF

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, chiropraxie...) : jusqu'à 150 euros/ an – 3 consultations maximum/an.

MACIF

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, acupuncture...) : jusqu'à 150 euros/ an.

MATMUT

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, chiropraxie...) : de 30 à 60 euros/an.

MFIF

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, sophrologie, acupuncture, ostéopathie, homéopathie...) : 50 euros/consultation – 8 consultations maximum/an.

MGEN

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (acupuncture, ostéopathie, homéopathie...) : jusqu'à 150 euros/an.

MILTIS

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, sophrologie...) : 25 euros/consultation – 5 consultations maximum/an.

MNH

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, chiropraxie...) : 20 euros/consultation – 4 consultations maximum/an.

MNT

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, chiropraxie...) : 160 euros/an.

MUTUELLES DES PAYS DE VILAINE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, ostéopathie, acupuncture, chiropraxie...) : 20 euros/consultation – 4 consultations maximum/an.

MUTUELLE GÉNÉRALE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, chiropraxie, homéopathie...) : jusqu'à 100 euros/an.

MUTUELLE VERTE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie ostéopathie, acupuncture, chiropraxie, homéopathie...) : 40 euros/consultation – 3 consultations maximum/an.

N –

NOVIA SANTE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, chiropraxie, homéopathie...) : jusqu'à 240 euros/an.

O – P – Q – R – S –

SWISS LIFE PRÉVOYANCE ET SANTÉ

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, sophrologie...) : de 15 à 70 euros/consultation – 5 consultations maximum/an.

T – U –

UNÉO

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (ostéopathie, chiropraxie, acupuncture...) : jusqu'à 120 euros/an.

V –

VIASANTÉ MUTUELLE

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (sophrologie, ostéopathie, chiropraxie, acupuncture...) : jusqu'à 160 euros/an.

W – X – Y – Z –